
UNIVERSITE DES SCIENCES, DES TECHNIQUES
ET DES TECHNOLOGIES DE BAMAKO

DECISION N°2019/ ~~0136~~ /USTTB/R/SG-SAJE M

PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS D'ENTREE EN MASTER A LA
FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'UNIVERSITE DES
SCIENCES, DES TECHNIQUES ET DES TECHNOLOGIES DE BAMAKO AU
TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019.

LE RECTEUR,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°99-046 du 28 décembre 1999, modifiée, portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
- Vu l'Ordonnance n°2011-020/P-RM du 28 septembre 2011 portant création de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako, ratifiée par le Loi n°2011 du 29 décembre 2011 ;
- Vu le Décret n°2011-740/P-RM du 03 novembre 2011 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako ;
- Vu le Décret n°2013-460/P-RM du 23 mai 2013 portant nomination du Recteur de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako ;
- Vu l'Arrêté n°2012-1917/MESRS-SG du 11 juillet 2012 portant création et organisation du diplôme de Master dans les structures d'Enseignement Supérieur en République du Mali ;
- Vu la Décision N°2019/0076/USTTB/R/SG-SAJE portant modification de la Décision n°2014-0624/USTTB/R/SG-SAJE du 22 décembre 2014 portant ouverture de master à la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est ouvert pour la rentrée universitaire 2018-2019 un concours d'entrée sur sélection des dossiers à la Faculté des Sciences et Techniques (FST) aux Masters suivants :

1. Master de Biochimie ;
2. Master de Chimie Appliquée ;
3. Master de Géosciences ;
4. Master d'Informatique ;
5. Master de Mathématiques Appliquées ;
6. Master de Mathématiques Fondamentales ;
7. Master de Microbiologie Appliquée ;
8. Master de Physique ;
9. Master de Sciences Biologiques.

Article 2 : Le nombre de places mises en jeu dépend de chaque Master et ne dépasse pas 30.

Article 3 : Sont autorisés à prendre part à ce concours, les candidats remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise, de licence LMD, de diplôme d'Ingénieurs des Sciences Appliquées, de Médecine ou de Pharmacie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent pour les Masters du domaine des Sciences Biologiques ;
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise, de licence LMD dans les domaines respectifs des autres Masters ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;

Article 4 : Seront déclarés admis, après étude, les meilleurs dossiers conformément aux dispositions de l'article 2.

Article 5 : Les dossiers de candidature sont déposés au Décanat de la Faculté des Sciences et Techniques, Campus universitaire de Badalabougou au plus tard le vendredi 29 mars 2019 à 16h. Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:

1. Une demande de candidature timbrée à 200 F CFA, adressée au Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques en précisant le Master choisi ;
2. Une copie légalisée du diplôme/attestation de Licence LMD et/ ou de Maîtrise ou de tout autre diplôme reconnu équivalent de niveau exigé pour la formation ;
3. Une copie légalisée des relevés de notes de la Licence et / ou de la Maîtrise ;
4. Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
5. Un curriculum vitae ;
6. Un certificat de nationalité ;
7. Une autorisation de la fonction publique pour les fonctionnaires, et du service employeur pour les autres travailleurs ;
8. Quatre (04) photos d'identité ;
9. Les frais de dossier, non remboursables, sont de 5000 FCFA et sont payés lors du dépôt des dossiers de candidature.

Article 6 : les montants annuels des frais d'inscription et de scolarité sont fixés comme suit :

- 350 000 F CFA pour les maliens non boursiers ;
- 850 000 F CFA pour les maliens boursiers et les non maliens.

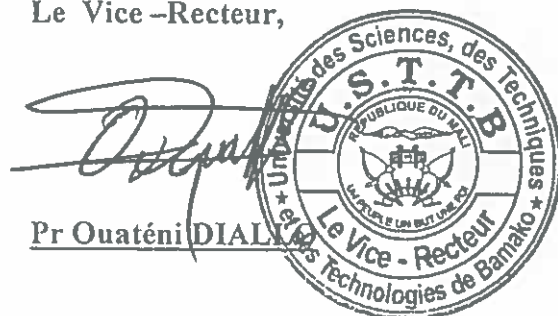
Article 7 : Le Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 26 FEV 2019

P/LE RECTEUR / P.O
Le Vice-Recteur,

Ampliations :

Original.....	01
Prim. et tous Ministères.....	33
Tous Gouvernorats.....	15
Universités publiques de Bamako et de Ségou.....	05
Ttes AE.....	20
Facultés, Instituts.....	04
Archives.....	01



Pr Ouaténi DIALLO